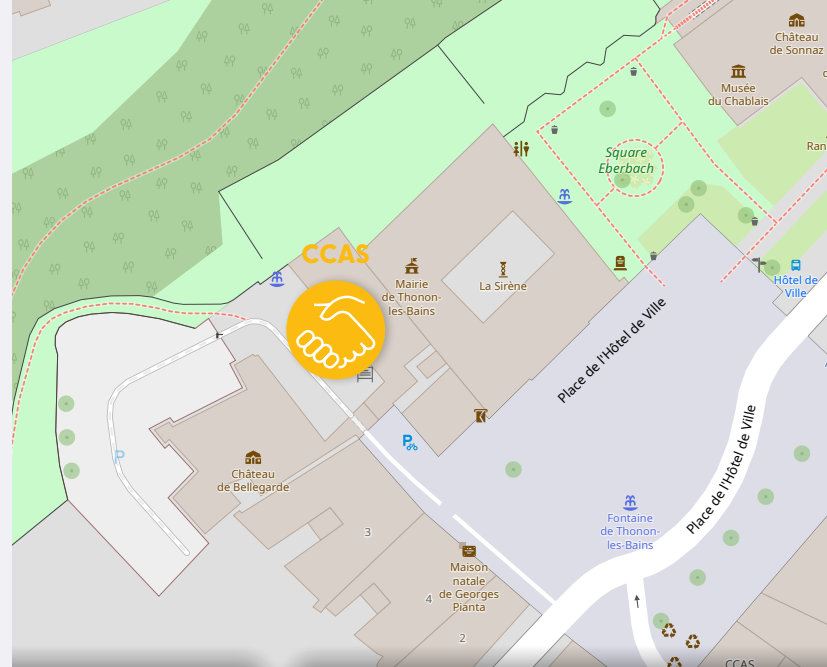




Le logement social permet de loger les **ménages aux revenus modestes** dont les ressources n'excèdent pas un certain **plafond de ressources**.



CCAS
> 2 place de l'Hôtel de Ville
74200 Thonon-les-Bains
> CS 20517 - 74 200 Thonon les Bains
ccas@ville-thonon.fr - 04 50 70 69 50

Ouverture au public :
Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h

Par téléphone :
lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

Maj 08/25 - graphisme atelierpoivre noir - Ne pas jeter sur la voie publique



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**Logement
social**



ville-thonon.fr





Qui peut effectuer cette démarche ?

Toute personne qui souhaite déposer une demande de logement social

Etre de nationalité française ou en situation régulière sur le territoire.
L'obtention d'un logement social s'effectue sous condition de ressources.



Quand effectuer cette démarche ?

- ▶ **Toute l'année.**



Quels sont les **délais** ?

- ▶ Obtention du Numéro Unique de Demandeur sous **3 semaines**
- ▶ Valable un an, la demande est à renouveler chaque année avant échéance.



Comment effectuer cette démarche ?

- ▶ Directement sur le site national d'enregistrement :
www.demande-logement-social.gouv.fr
- ▶ Possibilité de rendez vous le matin si besoin d'aide pour remplir le dossier (sous 10 jours)
- ▶ **Par courriel ou courrier**, accompagné des documents à fournir



Quels sont les **documents** à fournir ?

- ▶ **Pièces d'identité** de toutes les personnes à loger et le **livret de famille** ou les **extraits d'acte de naissance** pour les enfants.
- ▶ Les **2 derniers avis d'imposition (N-1, N-2)**
- ▶ Les **numéros de sécurité sociale** du demandeur et du co-demandeur
- ▶ **Cerfa 14069*05**
à télécharger sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R149>
ou à retirer à l'accueil du service aux horaires d'ouvertures



A quel **tarif** ?

- ▶ Cette démarche est **gratuite**

